

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **8 octobre 2024 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :

- M. Steven Strong-Gallant
- Mme Isabelle Paré
- Mme Line Asselin
- Mme Nicole Hémond
- M. Sébastien Primeau
- M. Willy Mouzon

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

131-10-24
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 8 octobre 2024 à 20 h 02.

132-10-24
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ADMINISTRATION

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024
2. Utilisation de l'option de renouvellement du contrat de service de vidange, de transport, de traitement et de disposition des boues des fosses septiques pour la période de vidange 2025-2026
3. Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels en design intérieur aux fins de rénover la salle communautaire pour y déménager la bibliothèque
4. Octroi de contrats de gré à gré pour la construction d'un gazébo communautaire dans le parc du Centre communautaire
5. Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'aménagement d'un sentier pour le verger fruitier urbain du parc du Centre communautaire

GREFFE

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

6. Approbation des comptes payés et à payer
7. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les Responsables d'activité budgétaire
8. Autorisation de paiement pour l'acquisition d'adoucisseurs d'eau et de préfiltres à eau pour le Centre communautaire et le Centre socioculturel
9. Autorisation de paiement pour l'inscription de l'inspecteur municipal à une formation

RESSOURCES HUMAINES

10. Fin de la période probatoire et permanence de la technicienne en loisirs, culture et vie communautaire

GESTION DU TERRITOIRE

11. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation majeure de la résidence située au 1299, route Principale
12. Acceptation finale des travaux de pavage du projet du Sommet
13. Acceptation finale des travaux de réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin
14. Modification de l'entente de travaux municipaux de l'ensemble immobilier Domaine Héritage Nature (PAE RC-7)

CORRESPONDANCE

15. Dépôt de la correspondance reçue

POINTS D'INFORMATION

16. Affaires diverses

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADMINISTRATION

133-10--24

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

134-10-24

Utilisation de l'option de renouvellement du contrat de service de vidange, de transport, de traitement et de disposition des boues des fosses septiques pour la période de vidange 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE l'actuel contrat avec l'entreprise Services de rebuts Soulanges Inc. pour le service de vidange, de transport, de traitement et de disposition des boues des fosses septiques pour la période de vidange 2023-2024 vient à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.2 du contrat permet à la Municipalité d'exercer une option de renouvellement pour la période de vidange 2025-2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'utiliser l'option de renouvellement pour la période de vidange 2025-2026;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité utilise l'option de renouvellement conformément à l'article 4.2 du contrat de service de vidange, de transport, de traitement et de disposition des boues des fosses septiques pour la période de vidange 2025-2026.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

135-10-24

Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels en design intérieur aux fins de rénover la salle communautaire pour y déménager la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise aux normes, de rénovation et d'agrandissement du Centre communautaire est reporté dû à la fermeture devancée du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de poursuivre, malgré tout, les investissements dans ses immobilisations et infrastructures, afin de les améliorer au bénéfice de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement et les installations de la bibliothèque actuelle ne respectent pas certaines des normes minimales exigées par Réseau BIBLIO de la Montérégie (RBM);

CONSIDÉRANT le sondage effectué en 2022 auprès des citoyens sur les services de la bibliothèque et les résultats de celui-ci;

CONSIDÉRANT les futurs projets visant la bibliothèque et la bonification de ses services;

CONSIDÉRANT le faible taux de location de la salle communautaire située au sous-sol du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire permettrait d'accueillir les installations de la bibliothèque de façon permanente, de se conformer aux normes de RBM et de devenir un réel troisième (3^e) lieu;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation de la salle communautaire seraient préalablement requis au déménagement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'aménagement de la salle communautaire et une estimation du coût des travaux de rénovation doivent être réalisés;

CONSIDÉRANT la demande de soumission effectuée pour des services professionnels en design intérieur;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et l'analyse de celle-ci;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 238-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-701-20-522;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'offre de services de l'entreprise CMPG Inc. pour des services professionnels en design intérieur aux fins de réaliser un plan d'aménagement et une estimation du coût des travaux de rénovation de la salle communautaire pour y déménager la bibliothèque soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 4 472,60 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond		X
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau		X
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

136-10-24

Octroi de contrats de gré à gré pour la construction d'un gazébo communautaire dans le parc du Centre communautaire

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de poursuivre les investissements dans ses immobilisations et infrastructures, afin de les améliorer au bénéfice de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un gazébo communautaire dans le parc du Centre communautaire est inscrite au Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration de la Politique familiale municipale (PFM), l'aménagement d'un lieu de rassemblement a été mentionné par les citoyens lors des consultations;

CONSIDÉRANT QUE les coûts liés à la construction d'un gazébo communautaire sont admissibles à 100 % au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 et que les coûts sont donc nuls pour les contribuables;

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions effectuées pour :

- Le coffrage et la mise en place de béton pour une dalle d'une dimension de 30 pieds de largeur par 60 pieds de longueur;
- La fabrication, la livraison et l'installation d'une structure de bois d'une dimension de 32 pieds de largeur par 62 pieds de longueur;

CONSIDÉRANT QUE l'excavation du sol et la préparation de la surface pouvaient être incluses dans l'une ou l'autre des soumissions;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 238-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 23-070-64-300;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de l'entreprise Les Fondations Christian Millette Inc. pour le coffrage et la mise en place de béton pour une dalle soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 23 280,00 \$ (taxes en sus).

QUE la soumission de l'entreprise Jaro Construction Inc. soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût total de 127 195,00 \$ (taxes en sus) pour :

- L'excavation du sol et la préparation de la surface;
- La fabrication, la livraison et l'installation de la structure du gazébo communautaire.

QUE la présente dépense soit entièrement affectée à la TECQ 2019-2024.

QUE les coûts reliés à des demandes additionnelles de la Municipalité (hors soumission) soient autorisés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond		X
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau		X
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

137-10-24

Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'aménagement d'un sentier pour le verger fruitier urbain du parc du Centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'un verger fruitier urbain a été aménagé, en 2021, dans le parc du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de poursuivre les investissements dans ses immobilisations et infrastructures, afin de les améliorer au bénéfice de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faciliter l'accès des citoyens au verger fruitier urbain par l'aménagement d'un sentier y menant et le longeant;

CONSIDÉRANT QU'une partie des coûts liés à l'aménagement du sentier sont admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT la demande de soumission effectuée pour l'aménagement d'un sentier de gravier d'une largeur de 5 pieds et d'une longueur de 560 pieds;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et l'analyse de celle-ci;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 238-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 23-070-64-300;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de l'entreprise Excavation Rolland Chevrier et Fils Inc. pour l'aménagement d'un sentier pour le verger fruitier urbain soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 22 520,00 \$ (taxes en sus).

QU'un montant de 17 772,00 \$ (taxes en sus) de la présente dépense soit affecté à la TECQ 2019-2024.

QU'un montant de 4 748,00 \$ (taxes en sus) de la présente dépense soit affecté au surplus accumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin		X
Conseillère siège #4	Nicole Hémond		X
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau		X
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

GREFFE

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'octobre 2024.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

138-10-24

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes	Montant
Chèques nos C2400150 à C2400172	106 759,77 \$
Paiement AccèsD nos L2400209 à L2400231	95 957,47 \$
Salaires paiement direct nos D2400267 à D2400303	25 603,88 \$
Frais bancaires	258,37 \$
Total	228 579,49 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de septembre 2024.

139-10-24

Autorisation de paiement pour l'acquisition d'adoucisseurs d'eau et de préfiltres à eau pour le Centre communautaire et le Centre socioculturel

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'acquisition d'adoucisseurs d'eau et de préfiltres à eau pour le Centre communautaire et le Centre socioculturel, aux fins d'assurer le respect des normes de qualité de l'eau et la potabilité de l'eau dans les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 264-2022, la présente dépense en immobilisation peut être affectée au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Politique de capitalisation des immobilisations, la présente dépense peut être amortie sur dix (10) ans;

IL EST RÉSOLU,

QUE le paiement des factures numéro 27729 et 27732 de l'entreprise Aqua-Pompes Inc. pour l'acquisition de deux (2) d'adoucisseurs d'eau et de deux (2) préfiltres à eau au coût total de 5 559,96 \$ (taxes en sus) soit autorisé.

QUE la présente dépense en immobilisation soit financée à même un emprunt au fonds de roulement avec un terme de remboursement de dix (10) ans.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

140-10-24

Autorisation de paiement pour l'inscription de l'inspecteur municipal à une formation

CONSIDÉRANT l'inscription de l'inspecteur municipal à une formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 328,00 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QU'un montant affecté à la formation en urbanisme est disponible au surplus accumulé affecté;

IL EST RÉSOLU,

QU'un montant de 328,00 \$ (taxes en sus) du surplus accumulé affecté pour la formation en urbanisme soit affecté au paiement de la facture numéro FAC0056637 de la FQM.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RESSOURCES HUMAINES

141-10-24

Fin de la période probatoire et permanence de la technicienne en loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 40-03-24 nommant madame Audrey Gauthier au poste de technicienne en loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de madame Gauthier prévoyait une période probatoire d'une durée de six (6) mois et que cette période s'est terminée le 18 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Ressources humaines lors de sa rencontre du 26 août 2024;

IL EST RÉSOLU,

QUE madame Gauthier soit nommée de façon permanente au poste de technicienne en loisirs, culture et vie communautaire, et ce, en date du 18 septembre 2024.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

GESTION DU TERRITOIRE

142-10-24

Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation majeure de la résidence située au 1299, route Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre la rénovation majeure de la résidence unifamiliale située au 1299, route Principale (lot numéro 2 398 756 au cadastre du Québec) localisée en zone A-1, plus précisément de :

- Augmenter la hauteur des murs du deuxième (2^e) étage;
- Modifier la pente de toit du bâtiment;
- Remplacer le revêtement extérieur de la toiture;
- Remplacer le revêtement extérieur des murs.
- Remplacer les portes et fenêtres.

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que la rénovation extérieure d'une résidence est assujettie à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte, en partie, les objectifs et les critères du PIIA applicable à la lanière patrimoniale située le long de la route 325;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 24 septembre 2024;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la rénovation majeure de la résidence unifamiliale située au 1299, route Principale soit approuvé selon les conditions suivantes :

- Le revêtement extérieur des murs de la résidence doit être posé entièrement à l'horizontale;
- D'utiliser un revêtement extérieur dont les planches ont une hauteur minimale de six (6) pouces;
- Sur la façade, réinstaller la galerie ainsi que la marquise et ses poteaux.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

143-10-24

Acceptation finale des travaux de pavage du projet du Sommet

CONSIDÉRANT le protocole d'entente survenu entre la Municipalité et l'entreprise Habitation Fréchette Inc. pour le projet du Sommet;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux prévus au protocole d'entente ont été réalisés conformément aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la réception provisoire des travaux a été approuvée par la résolution numéro 144-10-23;

CONSIDÉRANT la tenue, le 10 septembre 2024, de l'inspection finale des travaux et la réception du certificat de réception définitive des ouvrages de la firme CDGU Inc.;

IL EST RÉSOLU,

QUE la réception définitive des travaux des rues du Sommet, de la Salamandre, de la Rainette et du Triton soit autorisée.

QUE la garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux soit libérée et remise à Habitation Fréchette Inc.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents permettant de donner suite à la présente résolution.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

144-10-24

Acceptation finale des travaux de réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin ont été réalisés par l'entreprise Roxboro Excavation Inc. (résolution numéro 57-04-23);

CONSIDÉRANT QUE la réception provisoire des travaux a été approuvée par la résolution numéro 181-12-23;

CONSIDÉRANT la tenue, le 10 septembre 2024, de l'inspection finale des travaux et la réception du certificat de réception définitive des ouvrages de la firme CDGU Inc.;

IL EST RÉSOLU,

QUE la réception définitive des travaux de réfection de chaussée des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles, des Hérons et Martin soit autorisée.

QUE la retenue équivalente à 5 % du coût des travaux soit libérée et remise à Roxboro Excavation Inc.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents permettant de donner suite à la présente résolution.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

145-10-24

Modification de l'entente de travaux municipaux de l'ensemble immobilier Domaine Héritage Nature (PAE RC-7)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 190 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution numéro 44-03-24, la signature de l'entente de travaux municipaux avec Développement Immobilier LAFA Inc. pour le développement de l'ensemble immobilier Domaine Héritage Nature (prolongement des rues Promenade du Cerf et de la Rainette);

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) parties désirent que des modifications soient apportées à ladite entente aux fins de :

- Autoriser l'ajout d'une entrée de projet à l'intersection de la route 325 et de la Promenade du Cerf;
- Modifier les dispositions visant la localisation du bureau des ventes temporaires;
- D'ajouter le plan de subdivision cadastrale révisé daté du 10 mai 2024;
- D'ajouter les plans et devis révisés des travaux municipaux datés du 13 septembre 2024;

IL EST RÉSOLU,

QUE la modification de l'entente de travaux municipaux soit autorisée pour y intégrer les éléments ci-dessus mentionnés.

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, la modification de l'entente de travaux municipaux avec Développement Immobilier LAFA Inc.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance déposée.

POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Le jeudi, 10 octobre 2024 à 19 h au Centre socioculturel se tiendra le deuxième (2^e) panel de communication des risques en sécurité civile portant sur la tempête tropicale Debby qui a affecté tout le Québec le 9 août dernier.
- Une consultation citoyenne en ligne portant sur le plan d'action de la Politique familiale municipale est en cours jusqu'au 21 octobre 2024. Il s'agit de la dernière période de consultation avant l'adoption de la politique au mois de décembre prochain.
- Les inscriptions pour la soirée meurtre et mystère du 26 octobre 2024 sont toujours en cours. La date limite des inscriptions est le 13 octobre.
- Le 27 octobre 2024 à 18 h se tiendra, à la bibliothèque, une heure du conte en pyjama pour les jeunes de deux (2) à huit (8) ans.
- Dès 18 h, le soir de l'Halloween, le parc Cavaleri s'animera avec le sentier des frissons et la distribution de friandises par les citoyens de la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la période de questions à 20 h 23 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

146-10-24

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 32.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 20 h 32.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse